
**3^e assemblée ordinaire du conseil d'administration,
mardi le 25 mai 2021, 19 h,
tenue en visioconférence**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Nicolas Gagnon	Président
M. Jean-François Ross	Vice-président
M ^{me} Suzie Beaulieu	Secrétaire
M. Luc Santerre	Trésorier
M. Kévin Breault	Administrateur
M. Richard Lavigne	Administrateur

II Y A QUORUM

ÉTAIT ABSENT :

M. Luc Pesant	Administrateur
---------------	----------------

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Rémy Normand	Conseiller municipal, district électoral du Plateau
M ^{me} Anne Corriveau	Conseillère municipale, district électoral de Pointe-Sainte-Foy
M. Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller en interaction citoyenne
M ^{me} Kathleen Breault	Secrétaire de soutien

Aucun.e citoyen.ne.s n'est présent.e

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

M. Nicolas Gagnon ouvre l'assemblée à 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes participantes à la séance virtuelle (Zoom).

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Nicolas Gagnon fait la lecture de l'ordre du jour. Il demande aux membres s'il y a des sujets à modifier ou à ajouter.

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée	19 h 05
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3. Adoption et suivi du procès-verbal du 23 mars 2021	19 h 03
4. Questions et commentaires du public	19 h 10
5. Période d'information des membres du conseil municipal	19 h 30
6. Suivi des dossiers	19 h 45
7. Questions et commentaires du public (2 ^e période)	20 h 00
8. Fonctionnement	20 h 15
• Correspondance et information	
• Trésorerie	
9. Divers	20 h 20
10. Levée de l'assemblée	21 h 40

RÉSOLUTION 21-CA-11

Sur proposition de M^{me} Suzie Beaulieu, appuyée par M. Jean-François Ross, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que mentionné.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 23 MARS 2021

M. Nicolas Gagnon demande au Conseil s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire.

RÉSOLUTION 21-CA-12

Sur proposition de M. Luc Santerre, appuyé par M. Nicolas Gagnon il est résolu d'adopter le procès-verbal du 23 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité

4. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Il n'y a pas de citoyen.ne.s présent.e.s.

5. PERIODE D'INFORMATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

M^{me} Anne Corriveau souligne l'annonce, faite par M. le maire Régis Labeaume et sa conseillère responsable de la culture M^{me} Alicia Despins, de la réception de nombreuses soumissions de [projets d'animation et d'activités](#) qui seront déployées à travers la Ville pour agrémenter les citoyen.ne.s cet été. Une multitude d'artistes, d'artisan.e.s et d'organismes culturels seront impliqués. Des activités surprises et déambulatoire seront également au menu. La prudence reste de mise quant aux rassemblements afin de tenir compte des consignes sanitaires en vigueur.

Il y aura également des [trousses culturelles](#) offertes aux citoyens qui désireront s'initier à des techniques en arts visuels, en métiers d'art et en patrimoine vivant (fabrication de jardinières en macramé, tissage sur cadre, gravure sur linoléum et sur bois, broderie, fleurs artisanales, etc.).

À propos des élections à venir, M^{me} Anne Corriveau mentionne que dorénavant (et en vue des élections cet automne), les électeurs de 70 et ans et plus, dont la santé et la mobilité sont parfois réduites, pourront [voter par correspondance](#). Ces électeurs, si admissibles aux conditions, devront faire une demande (par téléphone ou par internet) à la Ville pour s'assurer de bénéficier de cette procédure.

La conseillère municipale fait également mention des [350 barils récupérateurs d'eau](#) que la Ville mettra à disposition des citoyen.ne.s, au coût de 25\$, au Stade Canac, puis à la base de plein air de Ste-Foy.

M. Rémy Normand informe que les membres du Conseil de la Ville ont adopté une [stratégie de Vivre ensemble](#) pour renforcer la cohésion sociale pour reconnaître la pluralité des origines, des religions, des orientations et des cultures qui composent son territoire.

Il mentionne les deux grandes orientations à la stratégie. D'une part, le volet institutionnel : ce que la Ville et ses unités administratives peuvent faire pour créer et maintenir un milieu de travail performant et pour améliorer la qualité de vie des employés municipaux dans leurs lieux de travail, à travers trois objectifs que sont l'équité, la diversité et l'inclusion. D'autre part, le volet citoyen : la Ville veillera à mettre en valeur la représentation de la diversité et à instaurer une programmation d'activités dans les sphères sociales, culturelles, sportives et événementielles, qui permettront de se familiariser avec celle-ci. Dans le même esprit, elle soutiendra une variété d'initiatives du milieu.

M. Rémy Normand en mentionne quelques unes. La Ville a notamment fait l'acquisition de la maison Pollack qui deviendra la Maison de la Diversité, dont le but est de mettre en valeur l'histoire et la culture de toutes les communautés, incluant

celles de Québec. Il fait part de plusieurs projets bonifiés tels que le Festival Celtique, la Fête Arc-en-Ciel, la Fête de la St-Patrick, de même qu'une multitude d'autres événements, pour un budget total de près de 10,5 millions.

6. SUIVI DES DOSSIERS

M. Nicolas Gagnon revient sur le projet immobilier sur le chemin Quatre-Bourgeois. M. Rémy Normand confirme que ce projet sera révisé pour être plus conforme à la réglementation, mieux accepté du voisinage et mené par un autre promoteur.

M. Jean-François Ross s'interroge à propos de la passerelle de Rochebelle, au dessus de l'autoroute Henri-IV, au sujet de laquelle le Conseil avait été contacté par un journaliste. M. Rémy Normand explique qu'à l'origine, c'est le Ministère des Transports du Québec (MTQ) qui l'avait construite pour relier les deux bouts de quartier scindés par l'autoroute. Comme elle atteignait ces années-ci sa fin de vie, le MTQ s'est entendu pour la démolir en même temps que le viaduc du côté sud du Boulevard Quatre-Bourgeois lors des travaux sur l'autoroute Henri-IV. Les premières estimations montrent qu'une nouvelle passerelle sera nécessaire pour désenclaver la circulation piétonnière, mais elle ne pourra être érigée avant 2023. M. Jean-François Ross suggère qu'un concours d'architecture pourrait permettre d'avoir une passerelle plus moderne et plus conviviale que l'ancienne. M. Rémy Normand en prend note.

M^{me} Suzie Beaulieu s'interroge sur la date d'ouverture du nouvel Anneau de glace de Sainte-Foy. M. Rémy Normand confirme qu'il sera ouvert en août/septembre 2021.

7. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC (2^e PÉRIODE)

Il n'y a pas d'interventions.

8. FONCTIONNEMENT

Correspondance : Il n'y a rien à signaler.

Trésorerie : M. Luc Santerre mentionne qu'en date du 25 mai 2021, il reste 1 353,35\$ dans le compte.

Il mentionne qu'il veillera prochainement au paiement du Conseil pour le Registraire des entreprises.

RÉSOLUTION 21-CA-13

Sur proposition de M^{me} Suzie Beaulieu, appuyée par M. Jean-François Ross, il est résolu de verser 100\$ à M^{me} Kathleen Breault pour la rédaction du procès-verbal de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

9. DIVERS

M. Nicolas Gagnon partage que la prochaine rencontre aura lieu le mardi 22 juin. M. Dave Gagnon Pelletier enverra au président un calendrier pour planifier les rencontres de la prochaine année.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 21-CA-14

Sur proposition de M. Luc Santerre, appuyé par M. Richard Lavigne, il est résolu de lever l'assemblée. Il est 19 h 45.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal rédigé par M^{me} Kathleen Breault et révisé par M. Nicolas Gagnon et M^{me} Suzie Beaulieu.

M. Nicolas Gagnon, président

M^{me} Suzie Beaulieu, secrétaire